



Individualisation des compteurs loi sru

Par **sabine**, le **02/03/2011 à 12:35**

Bonjour,rrnrJe viens de faire l'acquisition d'une grange avec dépendances. Ce qui implique un changement de destination en habitation. Lorsque j'ai contacté le service de l'eau pour le branchement à effectuer, la personne m'a répondu, attention, depuis la loi SRU 2009, c'est au propriétaire actuel de s'occuper de l'individualisation de tous les compteurs (il s'agit d'une division de biens immobiliers). J'en ai parlé le jour de la signature car je voulais que cette information soit mentionnée dans l'acte authentique, la notaire des vendeurs s'est emportée en disant qu'on m'avait raconté n'importe quoi et qu'elle était l'homme de loi!rrnrPouvez vous me dire à qui incombe la charge de l'individualisation des compteurs lors d'une division de bien ? (ils étaient existants pour la parcelle totale avant division).rrnrPar la même occasion, sur l'acte authentique, un courrier du 23/11/10 de l'Agglo nous fait part que notre bien est desservi par le tout à l'égout. Quand le responsable s'est déplacé, il m'a répondu: "non en fait c'est la maison d'à côté et non votre bien qui est desservi par le tout à l'égout, il faut donc faire un raccordement ça vous coûtera environ 3000 €". Je ne suis pas d'accord de payer alors qu'il nous est stipulé que la parcelle que nous avons achetée est desservie par le tout à l'égout. Je ne suis pas responsable des erreurs de l'Agglo. Que dois-je faire ?rrnrMerci pour votre aide.